



**AMBASSADE DE FRANCE AU GHANA  
SERVICE ECONOMIQUE D'ACCRA**

REDIGEE PAR VIRGILE SATGE  
RELUE PAR GWENOLE JAN

AVRIL 2019

**NOTE**

**Le secteur du traitement des déchets électroniques au Ghana en 2019**

*170 000 tonnes de déchets électroniques (ou « D3E ») seraient générées chaque année au Ghana, dont 20 000 tonnes importées majoritairement via des flux illégaux en provenance d'Europe. Un tiers de cette quantité serait acheminé à la décharge d'Agbobloshie, considéré comme l'un des lieux les plus pollués au monde. Avec une capacité de traitement et de recyclage inférieure à 60T/an, le secteur apparait désarmé pour faire face à cette situation. Le gouvernement ghanéen mène depuis trois ans une stratégie de structuration et régulation de sa filière D3E : instauration d'un cadre légal moderne ; création d'une taxe à l'importation ; plan de création de centres de collectes publiques ; appui aux entreprises de traitement ; construction d'une usine de recyclage. Au regard de l'expertise française dans le domaine du traitement des déchets, une coopération franco-ghanéenne sur le sujet mériterait d'être appuyée.*

**1- Situation du secteur : flux, collecte et capacités de traitement.**

**170 000 tonnes de déchets électroniques sont générées chaque année au Ghana, dont 20 000 tonnes importées principalement par le port de Tema.** Une majeure partie de ces flux proviendrait d'Europe, avec une forte représentation des produits allemands et français. Pourtant, depuis 2012, le droit européen prohibe l'exportation de déchets électroniques hors de l'UE. Ces envois illégaux s'expliquent par le poids de l'électroménager reconditionné sur le marché local : 80% des produits électroniques envoyés au Ghana relèveraient du matériel d'occasion. Leurs importateurs négocieraient des lots de marchandises qui mélangeraient produits « reconditionnables » et hors d'usage, afin d'obtenir des tarifs avantageux de la part de leurs fournisseurs. Ces derniers s'épargnent ainsi la charge et le coût de la dépollution de leurs équipements que leur imposent en théorie le droit européen. Ces produits non-réutilisables représenteraient 15% du flux de produits d'occasion.

**Près d'un tiers de ces déchets est acheminé à Agbobloshie (40 000 habitants), l'un des lieux les plus pollués au monde<sup>1</sup> situé à quelques kilomètres du centre-ville d'Accra. 1 500 entrepreneurs indépendants issus du secteur informel y assurent la collecte de 30 000 tonnes de déchets confondus par mois<sup>2</sup>. 5 000 « ferrailleurs » se chargent de leur démantèlement et de la revente des composants qu'ils en tirent, dans des conditions environnementales et sanitaires désastreuses<sup>3</sup>. Ces travailleurs sont réunis au sein l'Association of Scrap Dealers, qui bénéficie de la reconnaissance de l'Etat et fait figure de représentant incontournable des intérêts de la communauté. Une demi-douzaine de PME formelles sont également actives dans le secteur mais elles se concentrent sur les déchets électroniques produits par les entreprises locales, qui représenteraient 20% de la quantité totale collectée à Accra. **Leurs capacités de traitement et de recyclage des composants sont extrêmement faibles comparées aux flux annuels : elles sont estimées à 60T/an.****

<sup>1</sup> Selon un rapport publié en 2013 par l'ONG américaine Blacksmith Institute et [cité par Libération](#), Agbobloshie est désormais le lieu le plus pollué au monde devant Tchernobyl.

<sup>2</sup> Matières ferreuses et non-ferreuses comprises (cuivre, aluminium, verre, métaux...)

<sup>3</sup> On recense des cas répandus de lésions et brûlures, de problèmes respiratoires, de cancers, de saturnisme.



## AMBASSADE DE FRANCE AU GHANA SERVICE ECONOMIQUE D'ACCRA

REDIGEE PAR VIRGILE SATGE  
RELUE PAR GWENOLE JAN

AVRIL 2019

**Les pouvoirs publics demeurent impuissants à réguler de tels flux et à protéger les populations contre cette pollution, faute de moyens humains et financiers suffisants.** La loi ghanéenne conditionne l'autorisation d'importer des déchets électroniques à la démonstration auprès de l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) que l'importateur dispose des capacités nécessaires pour les dépolluer. Depuis 2018, un ensemble de directives est censé réguler la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des déchets électroniques<sup>4</sup>. En pratique, ces mesures ne sont pas appliquées, ce qui empêche le contrôle des flux. La faiblesse estimée du taux de traitement et de recyclage des déchets démontre l'inefficacité de l'organisation actuelle du secteur. Sur le plan sanitaire et environnemental, les risques qui pèsent sur les travailleurs informels et, indirectement, sur les populations d'Agbobleshie et d'Accra, sont très élevés. Sur le plan économique, le Ghana profite peu des opportunités offertes par la valorisation des déchets. Le secteur manque des technologies et des compétences afférentes pour assurer la bonne dépollution et la revente des matières précieuses utilisées dans les matériaux électroniques.

### **2- Stratégie du gouvernement et appui des partenaires de développement.**

**Afin de répondre à ses défis, le Ghana s'est doté en 2016 d'un cadre légal ambitieux (loi 917), inspiré du modèle de traitement des déchets appliqué en Europe.** Mais faute de mise en œuvre par les pouvoirs publics ses dispositions demeurent peu effectives depuis trois ans. Celles-ci ont surtout permis à l'Etat de se doter d'une stratégie, qui sert aujourd'hui de base à l'intervention des agences de développement et du secteur privé. La réorganisation en cours du secteur se décompose ainsi en 3 échelons :

- **La création de points de collecte publics pour les déchets électroniques.** Ces centres doivent permettre de « formaliser » la collection des déchets et de centraliser les stocks, tout en préservant l'activité des collecteurs informels. Cet échelon est fondamental pour le fonctionnement de la filière. Il devrait être également le plus créateur d'emplois. Pour parvenir à leur montage, un système d'incitations financières au bénéfice des collecteurs est jugé nécessaire. Il est en cours d'élaboration sous la supervision de la coopération technique allemande (KfW) qui finance un programme d'assistance et l'élaboration d'un projet pilote (20 M EUR) ;
- **L'ouverture de centres de traitement**, opérés par des entreprises du secteur formel, en charge du démantèlement et de la dépollution des déchets. Cet échelon nécessite un effort de formation et des technologies que les acteurs locaux n'ont pas les moyens d'acquérir sans transfert extérieur. Il doit permettre de diminuer les usages risqués pour la santé des populations et assurer une récupération optimale des matériaux composites précieux. L'agence allemande GIZ finance un programme de conception de modèle d'affaires et de formation professionnelle en ce sens. Une partie de la subvention octroyée (5 M EUR) est également dédiée à la construction d'une infirmerie sur le site d'Agbobloshie<sup>5</sup> ;

<sup>4</sup> Les compétences sont en théorie partagées selon un mode peu rationalisé entre les autorités compétentes suivantes : Council for Scientific and Industrial Research, l'EPA, la Ghana Atomic Energy, la Land Use and Special Planning Agency et la National Safety Authority.

<sup>5</sup> Jusqu'à récemment, aucune unité sanitaire n'était active sur le site, où la majorité des soins était délivrée par des ONG.



**AMBASSADE DE FRANCE AU GHANA**  
**SERVICE ECONOMIQUE D'ACCRA**

**REDIGEE PAR VIRGILE SATGE**  
**RELUE PAR GWENOLE JAN**

**AVRIL 2019**

- **La construction d'usines de recyclage**, capables de traiter différents types de déchets, dont le produit serait dédié à l'export ou à leur réutilisation localement pour des activités créatrices de valeur ajoutée. Les résidus dangereux traitables à l'étranger pourraient être exportés, tandis que ceux pour lesquels aucune solution de dépollution n'est disponible serait conduit à un site d'enfouissement.

L'instauration en 2016 d'une taxe à l'importation sur les déchets électroniques, dont la collecte par l'entreprise SGS a débuté en 2018, doit permettre de financer cette architecture, via un fond dédié (« *e-waste fund* »). Son produit est reversé sur un compte spécial du ministère de l'Environnement, aujourd'hui non-utilisé, qui doit servir au financement des échelons supérieurs. Une entité en charge du pilotage des projets de financement est en cours de création avec l'appui de la coopération suisse. Son montage et fonctionnement seront cruciaux pour assurer la soutenabilité d'un système d'incitation à direction du secteur informel et ainsi permettre le déploiement du reste de la chaîne de valeur.

\*\*\*\*\*